

# Ségolène Royal revient sur la scène nationale par la BPI

## POLITIQUE

Elle doit être nommée aujourd'hui vice-présidente à la Banque publique d'investissement.

Elsa Freyssenet  
efreyssenet@lesechos.fr

Quand un Voltaire promeut une autre Voltaire, enlevant ce faisant une épine du pied d'un troisième Voltaire. La solidarité interne à cette promotion de l'ENA de 1980 a une nouvelle fois joué entre trois de ses membres. Hier, le président de la Caisse des Dépôts et président de la Banque publique d'investissement (BPI), Jean-Pierre Jouyet, a annoncé qu'il proposera aujourd'hui au conseil d'administration de la banque, qui se réunit à Dijon, la nomination de deux vice-présidents non-exécutifs, François Drouin, le président d'Oséo et Ségolène Royal. Ce faisant, il rend service à François Hollande, à la recherche d'une fonction nationale pour la présidente de Poitou-Charentes qui avait contribué à sa victoire à la primaire socialiste de l'automne 2011.

Parce que Jean-Pierre Jouyet a été un ami du premier cercle du couple qu'ont longtemps formé François Hollande et Ségolène Royal, l'histoire prend forcément une résonance privée que l'opposition a commencé à dénoncer hier.

Cela ne veut pas dire pour autant que la présidente de Poitou-Charentes soit illégitime pour le poste qu'elle va occuper à la BPI. Elle n'a certes pas de compétence particulière en matière de banque, comme l'a souligné ironiquement hier son vieil ennemi, le sénateur UMP de la Vienne Jean-Pierre Raffarin. Mais elle avait réclamé de longue date, en fait dès 2008, la création d'un tel



La présidente de Poitou-Charentes siège déjà, comme représentante des régions, au conseil d'administration de la BPI. Photo Denis Allard/REA

établissement qui « intervienne rapidement » auprès des PME et ne soit pas soumis à « la logique de spéculation » des établissements privés. Elle s'était aussi fait l'avocate d'une participation des régions au capital de certaines entreprises, comme elle le fait en Poitou-Charentes avec Heuliez. Et elle siège déjà, comme représentante des régions, au conseil d'administration de la BPI.

Un choix « particulièrement pertinent », a tenu à souligner la porte-parole du gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem. Tandis que Ségolène Royal a tenu à préciser qu'elle avait été « désignée par l'Association des régions de France et pas par le gouvernement ». « C'est naturel puisque la BPI c'est son idée », souligne-t-on dans l'entourage de la présidente de Poitou-Charentes. Avec une insistance qui vise à contrer

le procès naissant en « népotisme ».

Une autre proche se félicite : « Elle revient dans le jeu public et sur la scène politique nationale, c'est bien. » Promise à la présidence de l'Assemblée, Ségolène Royal avait vu le « perchoir » lui échapper suite à sa défaite aux législatives de juin 2012 face à un dissident socia-

liste. « Je veux toujours être utile à mon pays », avait-elle déclaré fin septembre. « Servir modestement mais efficacement une grande idée : la BPI, banque des territoires, des PME, de la mutation écologique », a-t-elle posté hier matin sur son compte Twitter, avant de préciser, égale à elle-même, qu'il s'agit d'une « fonction gratuite ».

Mais la fonction est-elle à la hauteur de ses espérances ? Ses proches préfèrent ne pas répondre. Interrogée sur France Inter, Ségolène Royal a botté en touche. « C'est un poste cohérent avec ce que je fais et ce à quoi je crois. » Il y a un mois, dans « Les Echos », elle souhaitait que la BPI soit une structure « souple, rapide, visionnaire et non bureaucratique » et considérait « un peu tardif » le lancement programmé en mai dans les régions. Il est probable qu'elle n'a pas fini de jouer l'aiguillon. ■

**« Je veux que cette banque réussisse car ce sera la démonstration qu'un autre modèle économique est possible. »**

**SÉGOLENE ROYAL**

Future vice-présidente de la BPI

## Marine Le Pen veut surfer sur « l'insécurité sociale »

## La charge de Raffarin contre Sarkozy

à la recherche d'une fonction nationale pour la présidente de Poitou-Charentes qui avait contribué à sa victoire à la primaire socialiste de l'automne 2011.

Parce que Jean-Pierre Jouyet a été un ami du premier cercle du couple qu'ont longtemps formé François Hollande et Ségolène Royal, l'histoire prend forcément une résonance privée que l'opposition a commencé à dénoncer hier.

Cela ne veut pas dire pour autant que la présidente de Poitou-Charentes soit illégitime pour le poste qu'elle va occuper à la BPI. Elle n'a certes pas de compétence particulière en matière de banque, comme l'a souligné ironiquement hier son vieil ennemi, le sénateur UMP de la Vienne Jean-Pierre Raffarin. Mais elle avait réclamé de longue date, en fait dès 2008, la création d'un tel

rapidement » auprès des PME et ne soit pas soumis à « la logique de spéculation » des établissements privés. Elle s'était aussi fait l'avocate d'une participation des régions au capital de certaines entreprises, comme elle le fait en Poitou-Charentes avec Heuliez. Et elle siège déjà, comme représentante des régions, au conseil d'administration de la BPI.

Un choix « particulièrement pertinent », a tenu à souligner la porte-parole du gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem. Tandis que Ségolène Royal a tenu à préciser qu'elle avait été « désignée par l'Association des régions de France et pas par le gouvernement ». « C'est naturel puisque la BPI c'est son idée », souligne-t-on dans l'entourage de la présidente de Poitou-Charentes. Avec une insistance qui vise à contrer

Une autre proche se félicite : « Elle revient dans le jeu public et sur la scène politique nationale, c'est bien. » Promise à la présidence de l'Assemblée, Ségolène Royal avait vu le « perchoir » lui échapper suite à sa défaite aux législatives de juin 2012 face à un dissident socia-

**« Je veux que cette banque réussisse car ce sera la démonstration qu'un autre modèle économique est possible. »**

**SÉGOLENE ROYAL**  
Future vice-présidente de la BPI

mon pays », avait-elle déclaré fin septembre. « Servir modestement mais efficacement une grande idée : la BPI, banque des territoires, des PME, de la mutation écologique », a-t-elle posté hier matin sur son compte Twitter, avant de préciser, égale à elle-même, qu'il s'agit d'une « fonction gratuite ».

Mais la fonction est-elle à la hauteur de ses espérances ? Ses proches préfèrent ne pas répondre. Interrogée sur France Inter, Ségolène Royal a botté en touche. « C'est un poste cohérent avec ce que je fais et ce à quoi je crois. » Il y a un mois, dans « Les Echos », elle souhaitait que la BPI soit une structure « souple, rapide, visionnaire et non bureaucratique » et considérait « un peu tardif » le lancement programmé en mai dans les régions. Il est probable qu'elle n'a pas fini de jouer l'aiguillon. ■

## Marine Le Pen veut surfer sur « l'insécurité sociale »

### POLITIQUE

**Ce soir, sur France 2, la présidente du FN va se poser, en « porte-voix des oubliés ».**

Isabelle Ficek  
ificek@lesechos.fr

Marine Le Pen ne lâche plus le porte-voix qu'elle s'est choisi pour la campagne présidentielle : celui de la « France des oubliés », ouvriers, « petits fonctionnaires », employés, commerçants, agriculteurs... Tous ceux que la présidente du FN considère comme des victimes de ce qu'elle appelle le « mondialisme ». Ce porte-voix, elle va de nouveau le brandir ce soir, dans l'émission « Des paroles et des actes » sur France 2.

Ce sera l'occasion pour la présidente du parti d'extrême droite de « mettre sur le devant de la scène des sujets passés inaperçus, mais qui appuient là où ça fait mal », indique Florian Philippot, vice-président du FN chargé de la communication. Et de citer l'accord sur le marché de l'emploi – « une déclaration de guerre aux salariés qui les précarise comme jamais », selon Marine Le Pen –, la sécurité – la leader frontiste dénonce « un ensauvagement de notre nation » –, les « communautarismes », les réformes de la justice... Sans oublier la multiplication des plans sociaux, la montée du chômage, la croissance en berne.

Marine Le Pen veut d'ailleurs se

targuer ce soir d'avoir dit dès début 2012 que la croissance serait nulle, gage, pour son entourage, de crédibilité, quand les gouvernements ont été systématiquement conduits à réviser à la baisse ces dernières années leurs prévisions. Dans la même veine, elle veut souligner que « la crise, contrairement à ce que l'on nous répète tous les trois mois, n'est pas derrière nous » et attaquer un « gouvernement qui n'a plus pris sur rien sans pour autant changer de cap », pointe Florian Philippot. Un discours qu'elle porte en ce moment sur le terrain avec un « Tour de France des oubliés », qui la conduira demain dans le pays de Montbéliard parler automobile où encore la semaine prochaine au Salon de l'agriculture, parler « ruralité ».

### « Un programme économique et social flou »

Reste que Marine Le Pen, qui a échoué à entrer à l'Assemblée nationale, n'arrive pas, dans cette année électorale blanche, à faire l'agenda politique autour de ses thèmes de prédilection comme elle a pu y parvenir début 2012. Conséquence du « manque d'expertise et de crédibilité d'un programme économique et social flou », juge Jean-Yves Camus, spécialiste de l'extrême droite à l'Iris. Ce dernier souligne « le grand écart de ce programme », induit par la nécessité de parler à des catégories sociales très différentes, avec une Marine Le Pen qui défend à la fois « la liberté des entrepreneurs » et un « Etat stratège ».

### Il a dit



**« François Hollande en Grèce est peut-être allé voir notre avenir ! »**

**FLORIAN PHILIPPOT**  
Vice-président chargé de la communication du FN

Difficile de mesurer l'impact de ce discours qui mise sur une crise qui dure, même si, selon un sondage Ifop « Valeurs actuelles », 51 % des Français la voient au second tour en 2017. Mais, au-delà de la crise, remarque Jean-Yves Camus, Marine Le Pen « parle sur "l'insécurité sociale", un sentiment bien plus diffus que la perte de pouvoir d'achat : la crainte d'avoir, de génération en génération, des lendemains plus difficiles que ses parents. Elle travaille sur l'angoisse qui, pour une partie de la population, n'est pas infondée ».



**A NOTER**  
Marine Le Pen interviendra début mars sur les personnes âgées, un électoralat qui vote peu pour elle, mais qu'elle convoite.

## La charge de Raffarin contre Sarkozy

### POLITIQUE

**Le sénateur UMP pointe « cinq occasions manquées » de l'ex-président.**

Les pieds dans le plat. Le jour même où l'association des Amis de Nicolas Sarkozy célébrait la politique étrangère de son champion, Jean-Pierre Raffarin est venu hier gâcher la fête, dans un texte paru dans « L'Etat de l'opinion 2013 » (TNS Sofres-Le Seuil). L'ex-Premier ministre pointe « cinq occasions manquées » de Nicolas Sarkozy pour gagner la présidentielle.

Il critique notamment la « stratégie de droitisation » choisie pendant la campagne. Il s'en prend à l'« exercice solitaire » du pouvoir. Et regrette le maintien de François Fillon à Matignon en 2010. Dans la journée, le sénateur UMP a quelque peu rétro-pédalé, en publiant un billet sur son blog qui débute par cette phrase : « J'ai déjà voté pour lui deux fois, il n'est pas impossible, selon les circonstances, que je le fasse une troisième fois. » Mais il maintient avant tout que l'UMP, pour retrouver sa « crédibilité pour l'avenir », doit reconnaître ses erreurs et « être lucide sur les causes de l'échec » à la présidentielle et aux élections locales.

— I. F.

# Pour Bruxelles, la croissance française sera nulle en 2013

- Le climat des affaires remonte de 3 points, réduisant le risque de récession.
- La Commission prévoit une hausse du PIB de seulement 0 % à 0,1 % en 2013.

## CONJONCTURE

Etienne Lefebvre  
elefebvre@lesechos.fr

Les experts de la Commission européenne doivent publier demain leurs nouvelles prévisions de croissance pour 2013 et 2014, attendues avec appréhension par le gouvernement français. Selon « RTL », Bruxelles tablerait sur une croissance du PIB de seulement 0 % à 0,1 % pour cette année (contre 0,4 % lors de la précédente prévision datant de novembre). Ces données ont été confirmées hier soir aux « Echos » de bonne source. Le déficit public dépassera dès lors les 3,5 % de PIB prévus jusque-là par la Commission : il atteindra au moins 3,6 %.

Bruxelles devrait insister vendredi sur la nécessité de ne pas laisser filer le déficit. Il n'est cependant pas question de mettre Paris à l'amende à ce stade, mais de l'aiguillonner dans la poursuite des réformes structurelles. Les gages que le gouvernement pourra donner dans le cadre de son programme de stabilité, d'ici à avril, seront déterminants. Si les prévisions de croissance de Bruxelles confirment la perspective d'une nouvelle année « zéro » (l'acquis en début d'année est même négatif), l'enquête mensuelle de conjoncture de l'Insee, publiée hier, fait état d'une amélioration du moral des industriels. Une lueur d'espoir après un début d'hiver laissant craindre une récession durable.

L'indicateur synthétique du climat des affaires est en progression de 3 points en février, mais il reste, à 90 points, très en dessous de sa

moyenne de longue période (100). C'est surtout la décomposition de l'indicateur qui est rassurante. Les industriels interrogés confirment que leur production passée a été mauvaise. « En revanche, écrit l'Insee, les perspectives personnelles de production dans les trois prochains mois s'améliorent », cet indicateur passant en un mois de -14 à +2. « On n'avait pas vu cet indicateur revenir à ce niveau depuis fin 2011, note Cédric Audenis, chef du département de la conjoncture à l'Insee. Tout cela semble conforter le fait que le quatrième trimestre a été un "trou d'air". C'est rassurant aussi car en janvier, le climat des affaires est reparti clairement à la hausse en Allemagne à l'inverse de la France. Cette fois, on observe aussi un frémissement en France. » Si les carnets de commandes étrangers se sont regarnis, ce n'est pas le cas en France où la demande reste faible.

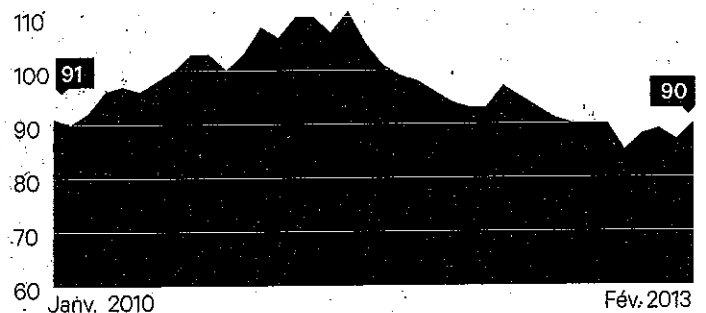
### « Désespérément plat »

Pour l'Insee néanmoins, cela donne du crédit à son scénario d'une croissance légèrement positive (+0,1 %) au premier trimestre et réduit le risque de récession. Le climat des affaires dans les services est cependant plus inquiétant (-4 points).

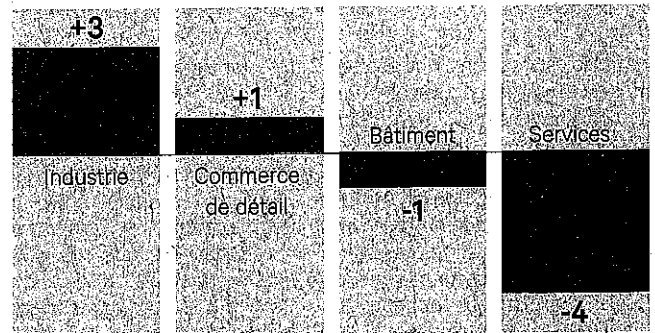
Les économistes de Barclays jugent d'ailleurs le climat global des affaires en France « désespérément plat ». Et BNP Paribas maintient sa prévision d'une « nouvelle baisse du PIB au premier trimestre ». Pour Philippe Waechter (Natixis), « il y a effectivement un rebond dans l'industrie, mais l'indice reste à un niveau modeste [...] Au total, l'activité reste très fragile. Cela ne va pas renforcer la situation de la France dans les discussions au sein de la zone euro ». ■

## Le climat des affaires s'améliore en février

Indicateur synthétique



## Variation entre janvier et février 2013



LES ECHOS / SOURCE : INSEE

## Inflation : ralentissement confirmé

Les prix à la consommation ont reculé de 0,5 % en janvier, du fait principalement des soldes, et leur progression sur un an s'est établie à 1,2 %, confirmant le ralentissement de l'inflation, selon les chiffres publiés hier par l'Insee. La baisse des prix de produits manufacturés, « en lien avec les soldes d'hiver », est toutefois « atténuée par un rebond des prix de l'énergie et les revalorisations des tarifs de certains services », relève l'Insee. Philippe Waechter (Natixis) souligne que le taux d'inflation de 1,2 % sur un an est « le plus bas niveau depuis janvier 2010. La demande est faible et l'incitation se fait par la baisse des prix ».

# Les entreprises artisanales et les commerçants se montrent pessimistes sur le début d'année

# Les fonctionnaires seront à nouveau payés le premier jour de leur arrêt maladie

- Le gouvernement va abroger le jour de carence, institué l'an passé par la droite et fustigé par les syndicats.
- Il s'agit de faire un geste vis-à-vis des agents alors que la grogne monte sur le gel des salaires.

## ADMINISTRATION

L'arbitrage, en suspens depuis six mois, est tombé. Comme le révélait « Les Echos », après de longues hésitations, Matignon a donné son feu vert à l'abrogation du jour de carence sur les arrêts maladie des fonctionnaires, un dispositif instauré début 2012 par la droite et fustigé à l'époque par le PS. Cette mesure entrera en vigueur a priori au dernier trimestre de cette année.

En vertu de ce dispositif, les 5,2 millions d'agents publics ne sont plus payés le premier jour de leur arrêt maladie. L'objectif du précédent gouvernement était de lutter contre un absentéisme en progrès continu et jugé abusif, sous couvert de réduire les inégalités avec le secteur privé, où il y a trois jours de carence avant le versement des indemnités maladie.

Mais la comparaison est en réalité plus subtile : en vertu d'accords internes et de conventions, deux gros tiers des salariés du privé, selon les estimations, restent payés par leur employeur durant ces trois jours, au final indolores sur la fiche

de paie, alors que les fonctionnaires subissent, eux, une perte sèche de revenus. Les syndicats du public dénonçaient d'une seule voix une « injustice » et réclamaient à cor et à cri la suppression de ce jour de carence, placée, avec les revalorisations salariales, en tête de leurs revendications lors de la journée d'action du 31 janvier dernier.

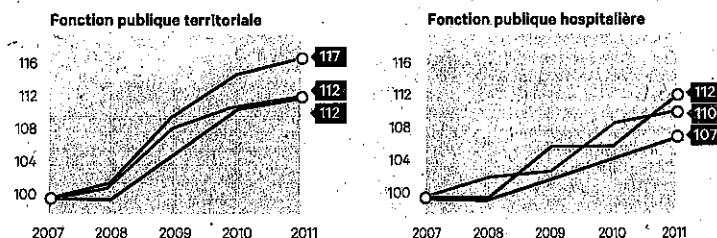
Ce geste, pour lequel Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, a beaucoup poussé, vise à faire retomber la pression. Après avoir largement voté Hollande, les fonctionnaires ont été déçus par l'annonce, il y a deux semaines, de la poursuite du gel des augmentations générales. Pour attendu qu'il soit, il n'est toutefois pas certain que ce geste suffise à convaincre l'intersyndicale, qui se réunit aujourd'hui, à renoncer à organiser une nouvelle journée d'action sur les salaires au printemps (lire ci-contre). D'autant que le gel du point d'indice pourrait bien prévaloir encore en 2014.

### Contrôles accrus

La suppression du jour de carence va faire grincer des dents à Bercy. L'an passé, cette mesure a permis,

## L'absentéisme dans la fonction publique territoriale et hospitalière

Indice base 100 en 2007 ■ Gravité ■ Fréquence ■ Exposition\*



\* Proportion des agents arrêtés au moins une fois dans l'année

LES ECHOS / SOURCES: SOFCAP, SOFCAH

selon les estimations, des économies de 60 millions d'euros pour l'Etat employeur et de 70 millions pour les hôpitaux - la situation est plus floue dans les collectivités, où elle semble avoir été peu appliquée... « On regarde la question comme la poule regarde le couteau », confiait récemment un proche du dossier, conscient que l'opinion risque d'y voir un cadeau aux fonctionnaires en décalage avec les cou-

pes programmées dans les dépenses. Même si, comme on le glisse à Matignon, « 60 millions, ce n'est rien au vu des 81 milliards d'euros de masse salariale de l'Etat », Marylise Lebranchu ajoute que le jour de carence est « un tract politique » et une « mesure injuste, humiliante pour les agents et inefficace ». Pour parer aux accusations de laxisme envers les agents, elle annonce des contrôles accrus des

arrêts maladie pour lutter contre les abus sans pénaliser les « vrais » malades. Et une étude publiée la semaine dernière par le ministère du Travail démontre que, contrairement aux idées reçues, il n'y a pas plus d'abus dans le public que dans le privé, les différences de taux d'absentéisme s'expliquant par la part plus élevée de femmes et de personnes âgées et par les conditions de travail. — D. P.

## Salaires : une nouvelle mobilisation en avril en débat

Deux semaines après l'annonce du maintien du gel du point d'indice cette année, les syndicats de fonctionnaires se retrouvent ce soir au siège de la CGT. Au cœur des discussions : une future journée d'action sur les salaires, après celle du 31 janvier. La date du 4 avril est évoquée mais reste à confirmer, ainsi que le nombre de syndicats s'inscrivant dans cette action. La CGT, FO, la FSU et Solidaires affichent une solide volonté de continuer à « bâtir un rapport de force », mais la CGC, la CFTC, la CDT et l'Unsa sont plus sceptiques sur l'efficacité de cette approche contestataire.

## « Le jour de carence est injuste, inutile, inefficace et humiliant »

Propos recueillis par  
Derek Perrotte  
dperrotte@lesechos.fr

**Pourquoi supprimer le jour de carence des fonctionnaires ?**  
Cette mesure est injuste, inutile et inefficace. Elle est humiliante pour les agents. Le gouvernement proposera de l'abroger par la prochaine loi de Finances. La droite en avait fait un tract politique en arguant de la comparaison avec le privé, mais cela n'a aucun sens, car les jours de carence d'une large majorité de salariés y sont pris en charge par les employeurs. Je constate que les effets sur l'absentéisme ne sont pas

démonstrés. Entre 2011 et 2012 : la proportion d'agents en arrêt court est passée de 1,2 % à 1 % à l'Etat, et de 0,8 % à 0,7 % dans les hôpitaux et est restée stable, à 1,1 %, dans les collectivités. Et si, chez certains employeurs, le nombre d'arrêts a pu diminuer, on observe parallèlement un allongement de la durée des congés maladie. Une étude de la Dares vient en outre de démontrer que l'absentéisme dans la fonction publique n'est pas plus fort que dans le privé.

**Mais vous allez rétablir une dépense au moment où le gouvernement cherche des économies...**



**INTERVIEW**  
**MARYLISE**  
**LEBRANCHU**  
Ministre  
de la Fonction publique

« Je ne nie pas qu'il peut y avoir, comme dans le privé, des arrêts abusifs contre lesquels il faut lutter. »

L'impact budgétaire du jour de carence est très limité, de l'ordre de 60 millions d'euros pour l'Etat. Il faut aussi avoir en tête que, si l'on maintient le jour de carence, les employeurs publics seront poussés à faire appel à des mutuelles ou des assurances pour compenser, comme commencent déjà à le faire les grosses collectivités. Cela créerait des différences de traitement injustifiées entre agents et aurait à terme un coût bien supérieur.

**Envisagez-vous un autre dispositif en remplacement ?**  
Je ne nie pas qu'il peut y avoir, comme dans le privé, des arrêts

abusifs contre lesquels il faut lutter. Nous allons renforcer le contrôle des arrêts de courte durée et des arrêts répétés. L'objectif est d'arriver à un niveau de contrôle équivalent à celui du privé. L'obligation de transmission sous 48 heures des certificats médicaux ouvrant droit aux congés maladie sera aussi strictement contrôlée et renforcée. Une disposition législative sera proposée afin que tout arrêt injustifié entraîne une retenue sur salaire. Parallèlement, nous allons travailler avec les syndicats au développement de la prévention, via notamment la généralisation des CHSCT et la lutte contre le stress. ■

Ta mesure a fait reculer

# La mesure a fait reculer l'absentéisme dans les hôpitaux

**La fédération des hôpitaux s'est battue, en vain, pour le maintien du jour de carence. Il a permis de réduire l'absentéisme élevé qui frappe les établissements, selon elle.**

**Vincent Collen**  
vcollen@lesechos.fr

La suppression du jour de carence pour arrêt-maladie suscite un vif mécontentement chez les directeurs d'hôpitaux. La Fédération hospitalière de France (FHF), qui défend les intérêts des 1.200 établissements de santé publics, s'est battue pendant des mois, en vain, pour que le gouvernement Ayrault maintienne le dispositif instauré par la droite le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La fédération assure qu'il a permis de réduire de façon importante l'absentéisme particulièrement élevé qui frappe les hôpitaux.

Selon une enquête réalisée dans 10 CHU et 9 centres hospitaliers, représentant environ 20 % des effectifs de la fonction publique hospitalière, l'absentéisme a reculé de 7 % depuis l'entrée en vigueur de la journée de carence. « Quelques établissements constatent même une baisse pouvant aller jusqu'à 20 % »,

souligne la fédération. Deux autres enquêtes, menées en septembre, faisaient état d'un recul plus modéré (- 3 % à - 6 %), mais toujours significatif. Cela représente une économie comprise entre 0,16 % et 0,22 % de la masse salariale des hôpitaux, soit entre 65 et 75 millions d'euros en année pleine si on extrapole les résultats de ces enquêtes à l'ensemble des établissements publics.

## Une évolution inquiétante

« Au-delà des économies générées, les conditions de travail se sont améliorées dans des équipes souvent handicapées par des arrêts maladie de courte durée et parfois récurrents, et la prise en charge des patients est mieux assurée », argumente Frédéric Valletoux, le président de la FHF, dans une lettre adressée mardi à Marylise Lebranchu. Les syndicats ne sont pas du même avis. Lors de l'instauration de la journée de carence, ils avaient dénoncé une « double peine » pour les fonctionnaires malades, les journées d'absence donnant déjà lieu à des retenues sur les primes à l'hôpital (« Les Echos » du 25 septembre 2012).

S'ils n'approuvent pas la journée de carence, les syndicats reconnaissent toutefois que l'absentéisme est

# - 7 %

## LE REcul DE L'absentéisme DANS LES HÔPITAUX

La Fédération hospitalière de France estime que le jour de carence a permis de réduire sensiblement l'absentéisme dans les établissements.

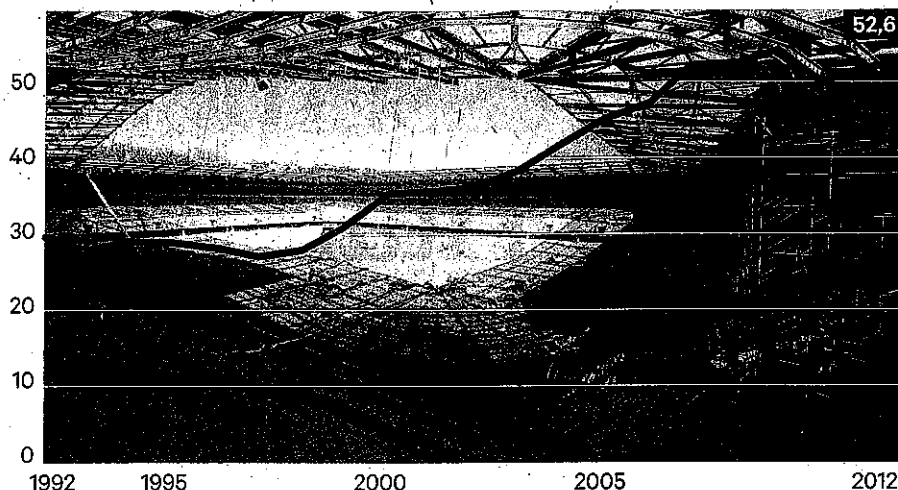
un gros problème dans la fonction publique hospitalière. Déjà élevé - 14 jours par an et par agent en moyenne -, il ne cesse de progresser, si l'on en croit l'enquête annuelle du courtier en assurance Sofaxis. Avant l'instauration de la journée de carence, tous les indicateurs étaient au rouge : les agents hospitaliers sont de plus en plus nombreux à prendre des arrêts de travail, ils s'arrêtent plus souvent, et pour des durées plus longues. Cette évolution inquiétante s'explique en partie par le vieillissement du personnel des hôpitaux. Les syndicats dénoncent aussi l'impact des reorganisations à répétition et de réductions d'effectifs qui les accompagnent, accroissant la charge de travail et le stress qui pèsent sur les infirmiers, aides-soignants et autres agents hospitaliers. ■

# Finances locales : Ayrault cherche à rassurer les élus

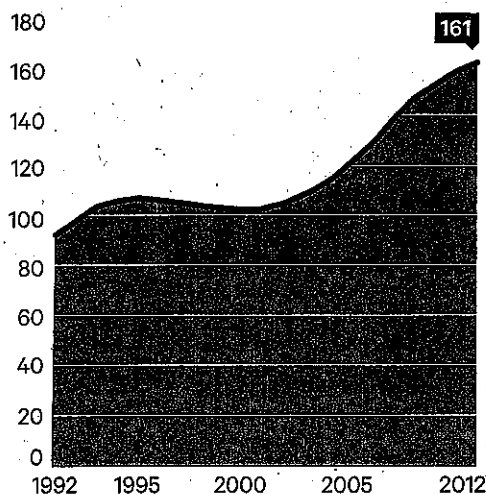
## L'investissement et la dette des collectivités locales

En milliards d'euros (estimation 2012)

### L'investissement



### L'encours de dette



« LES ÉCHOS » / IDÉ / SOURCE : LA BANQUE POSTALE / PHOTO : RÉA

## FINANCES LOCALES

**Le Premier ministre a rappelé aux collectivités l'arrivée future de 20 milliards de crédits.**

**Une étude de La Banque Postale prédit un recul des investissements dès la fin 2013.**

Laurence Albert  
lalbert@lesechos.fr

Calmer le jeu chez les élus locaux, très remontés contre la baisse de leurs dotations. Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a distillé hier un message rassurant à l'attention des collectivités qui craignent de voir leur horizon financier s'assombrir et leurs chantiers repoussés aux calendes grecques. A l'issue du séminaire gouvernemental, il leur a notamment rappelé que de nouveaux crédits seraient bientôt mis à leur disposition. « Vous savez que nous avons augmenté les plafonds du Livret A [...], le président de la République l'a annoncé récemment, nous voulons utiliser cette épargne pour l'investissement. [Nous allons] « mettre en

place une enveloppe de 20 milliards d'euros sur cinq ans pour financer, avec des prêts de long terme, pas seulement à 20 ans mais 30 ans, 40 ans, les investissements des collectivités locales dans des secteurs clefs », comme « les infrastructures de transport, le très haut débit, l'eau, l'assainissement, les déchets, la rénovation thermique », a-t-il assuré.

Alors que les élus s'inquiétaient ces derniers jours du taux de rémunération de ces prêts, l'Élysée a précisé hier qu'ils afficheront des « taux préférentiels » un peu plus élevés que le taux du Livret A. Un peu plus tard à l'Assemblée, Jean-Marc Ayrault a également souligné que bon nombre de projets locaux pouvaient également être financés par la BEI.

La promesse d'ouvrir l'accès aux fonds d'épargne intervient alors que les élus n'ont eu de cesse, depuis l'annonce de la baisse de leurs dotations mardi dernier (-1,5 milliard de baisse en 2014 puis autant en 2015) de tirer la sonnette d'alarme, redoutant une baisse de leurs investissements futurs. Dans une note de conjoncture publiée hier, La Banque Postale qui a pris la suite de Dexia pronostique elle aussi que les dépenses d'investissement « pourraient enregistrer un net repli » au second semestre 2013.

Pour les collectivités, l'année 2012 a été moins catastrophique que ne le prédisaient les Cassandre. Malgré une baisse assez inédite de leur niveau d'épargne (39 milliards au total), elles sont parvenues à maintenir un niveau d'endettement correct (161 milliards) et des investissements en légère hausse (52,6 milliards, +1,6%). Exception faite des départements, qui ont renoncé à un tiers de leurs investissements en trois ans.

### « Début d'effort »

Mais 2013 et 2014 suscitent plus « d'inquiétude », assure La Banque Postale. Certes, les années électorales sont traditionnellement peu propices aux investissements. Mais, au-delà des explications conjoncturelles, un « nouveau cycle » s'annonce, moins prospère pour les collectivités, à la fois sommées de redistribuer davantage, limitées en autonomie fiscale, et surtout, moins bien loties par l'État dès 2014. « 1,5 milliard en moins pour les collectivités, cela représente annuellement 3,8 % de leur épargne brute et 2,9 % de leurs investissements », calcule Thomas Rougier, l'auteur de l'étude, « Si certains élus veulent compenser, cela signifiera 2,4 points d'augmentation de pression fiscale », ajoute-t-il. Réduiront-ils leurs

dépenses ? « Ils ont déjà fait un début d'effort en 2012 », note La Banque Postale. Qui prévient toutefois : ce coup de frein sur les dépenses d'investissement ne sera pas « sans conséquence sur l'économie nationale » car « l'investissement des collectivités représente 72 % de l'investissement public et occupe une place importante dans l'activité du bâtiment (11 % de l'activité) et des travaux publics (14 %) ». Nul doute que ce sujet cher aux élus s'invitera demain au menu de la rencontre entre François Hollande et sa ministre de la Décentralisation, Marylise Lebranchu. ■

**« Dans cette crise des finances publiques, les collectivités locales seront forcément impactées. »**

**THOMAS ROUGIER**

Directeur des études, direction de l'économie sociale et locale, La Banque Postale